

Formulaire dispositif « mission invité·e·s »

AAP 2026-2027 | PÔLE HUMANITÉS

Ce formulaire a pour objectif de permettre l'examen des demandes d'invitation de collaborateur·ice·s en activité à l'étranger à venir enseigner au sein d'une ou de plusieurs formations dans le cadre du dispositif « mission professeur·e invité·e » du Pôle Humanités.

Pièces à joindre à votre demande :

- bref CV de la personne invitée
- courte lettre de confirmation d'intention

Porteur ou porteuse de l'invitation

NOM - Prénom :

UFR/ composante de rattachement :

Adresse mail professionnelle :

L'invité·e

NOM - Prénom :

Etablissement / organisme de rattachement :

Pays :

Adresse mail :

Présentation de l'invité·e (domaine d'activité, fonctions actuelles, éléments de parcours pertinents – quelques lignes) :

La mission

Objectif(s) de l'invitation (ex : enseignements proposés, structuration de partenariat, évènement, etc.) :

Composantes et éventuellement laboratoires concerné·e·s :

Valeur ajoutée pour la composante / le Pôle Humanités/ Nantes Université :

La demande s'inscrit-elle dans le cadre d'un partenariat existant : ☐ Oui ☐ Non

Interventions prévues et nombre d'heures à préciser :

- ☐ Séminaire :
- ☐ Cours :
- ☐ Ateliers :
- ☐ Autres :

Public(s) visé(s) :

- ☐ Étudiant·es de Licence :
- ☐ Étudiant·es de Master :
- ☐ Doctorant·es :
- ☐ Personnels :
- ☐ Public extérieur :

Dates prévisionnelles de la mobilité :

Durée du séjour (en jours) : du _____ au _____

Autre(s) financement(s) sollicité(s) ou obtenu(s) :

Besoins logistiques

Création d'un identifiant pour l'accès au réseau (wifi) : ☐ Oui ☐ Non

Besoins en communication (affiche, site web, diffusion) : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà pris contact avec la personne chargée de la communication de votre UFR : ☐ Oui ☐ Non

Autres (à préciser) :

Signature du porteur :

Validation et avis de la composante sur le projet :

Validation et avis de la Commission RI du Pôle Humanités :

Rappel – modalités de prise en charge

Le dispositif « Mission Invité » prévoit l'attribution d'une **allocation forfaitaire journalière de 160 €** (120 € pour participation à l'hébergement + 2 × 20 € pour participation aux frais de restauration), versée à l'issue de la mobilité **directement sur le compte bancaire de l'invité·e**.

Cette allocation n'a pas vocation à couvrir l'intégralité des coûts occasionnés par la mobilité de l'invité·e à Nantes.

Aucun remboursement ne pourra être effectué à un·e agent·e de Nantes Université ayant avancé des frais liés à cette mobilité.